

Membres du Conseil Académique : 27 Présents : 16 Absents : 7 Procurations : 4

Présidente : Mme Maria LONY	Présente	M ^{me} Aila CUIMAR PINHEIRO	Absente
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) : M. Mathieu NACHER M. Laurent LINGUET, VP Recherche	Présent Présent	M. Pierre-Auguste LUBIN M ^{me} Sara SOROMAN M. Dinel BADEAU M ^{me} Ileen COLOM	Absent Absent Absent Présente
Collège B (Maîtres de conf. ou pers. assimilés) : M ^{me} Sophie ALBY, VP CFVU M ^{me} Inga SABINE	Présente Présente (départ 16h proc Mme Xiomara STEPHENSON)	Organismes de recherche : M. Fabian BLANCHARD, IFREMER	Proc Mme Sophie ALBY
Collège C (Docteurs) : M ^{me} Anne-Marie VIGUES-BOISGONTIER M ^{me} Marie-Line GOBINDDASS	Proc Mme Sophie ALBY Présente (départ 16h05 proc Mme Xiomara STEPHENSON)	M. Antoine GARDEL, CNRS M. Mirdad KAZANJI, Ins. Pasteur M. Michel BROSSARD, IRD	Proc Mme Raphaëlle RINALDO Absent Présent
Collège D (Autres pers. enseignants) : M ^{me} Karine VILLENEUVE-MARMOT M ^{me} Claude DANGLADES	Présente Absente	M ^{me} Nadine AMUSANT, CIRAD M. Alex AGAPIT, CNES	Présente Présent
Collège E (Personnels BIATSS) : M ^{me} Sandrine ADONIS M ^{me} Xiomara STEPHENSON	Présente (départ 16h30) Présente	Personnalités extérieures M ^{me} Yasminah BELLONY M ^{me} Suzanne PONS M ^{me} Valérie MAGNE M ^{me} Raphaëlle RINALDO	Proc Mme Maria LONY Présente Présente Présente
Collège F (Etudiants) : M. Andrew RAMDOWAR	Absent	Assiste également : CROUS (Lawrence MATHURIN)	Absent
Voix consultative (art. L953-2 du CE) M. le Pdt (Antoine PRIMEROSE) M. le DGS (Guy GARDAREIN) M. l'agent comptable (Richard TABLON)	Absent Absent Absent		
Personnalités invitées : Mme Chrystel CLERY-TAMARIN, DAJ – Mme Sandra STANISLAS, DSRVE – Mme Marie-Gabrielle HADEY-SAINT-LOUIS DFR LSH – M. Frédéric BONDIL, DFR SJE – M. Ahmed ABBAS, DFR ST – Mme Dalila MISRAN, INSPE – M. Sébastien CHAPELLON, IUT – Mme Linda AMIRI, MINEA – M. Olivier HOMAND, VP numérique – M. Claude SANDOT, DOSIP – Mme Ghislaine PREVOT, VP CA – M. Rudy COVIS, DFR ST – Mme Françoise ASSELAS, secrétaire des instances			

Mme Maria LONY, présidente du conseil académique, ouvre la séance à 14h20 après avoir constaté le quorum. 16 membres sont présents et 4 procurations ont été données.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du PV

- PV du 4 juillet 2019
- Vote sur le format du PV

1. Points d'information :

- a) Point sur la composition du CAC et des commissions
- b) Point sur la rentrée universitaire, bilan parcours sup, bilan réussite étudiante
- c) Dispositif PEPITE de l'Université de Guyane
- d) Projet Club Scientifique Universitaire de Guyane

2. Recherche :

- a) Présentation de la plateforme de recherche LEEISA
- b) Procédure HDR
- c) Fin de la labellisation des équipes d'accueil

3. Formation :

- a) MGCCC et MPCCC
- b) Contrat pédagogique
- c) Réforme PACES (adossement de la mineure santé à la licence SVT et capacités d'accueil)
- d) Validation des projets numériques et bilan
- e) Projet numérique FEDER

- f) Projet FSE LVE/FLE
- 4. RH :
 - a) Calendrier de la campagne de recrutement
 - b) Besoins RH en formation
 - c) Formation des enseignants-chercheurs stagiaires
- 5. Conventions

Questions diverses

Mme la Présidente soumet au vote l'ordre du jour :

- Nombre de votants : 20
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 20

Décision : l'ordre du jour annoncé est voté à l'unanimité.

- **Approbation du PV du CAC du 4 juillet 2019**

Mme la Présidente soumet au vote ce procès-verbal qui reprend exceptionnellement l'intégralité des interventions. Elle indique qu'elle n'y est pas favorable.

Elle reste attentive à ce que les procès-verbaux résument fidèlement les propos des membres du conseil, et rappelle que si un membre souhaite la retranscription intégrale de ses interventions, il doit en faire la demande qui sera alors prise en compte.

Le procès-verbal est mis au vote :

- Nombre de votants : 20
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 20

Décision : le procès-verbal du 4 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

- **Vote sur le format du procès-verbal**

Mme la Présidente informe que le format du procès-verbal ayant souvent fait l'objet d'observations, elle soumet aux membres du conseil deux propositions.

La première que le procès-verbal résume les propos des membres et que les observations éventuelles soient transmises par écrit au secrétariat. La seconde est la retranscription intégrale des propos tenus par les membres du conseil.

Mme Sophie ALBY présente un projet de délibération sur le format du procès-verbal dont elle fait lecture. Elle insiste sur le temps de travail que représente une retranscription intégrale tant pour la secrétaire des instances en termes de rédaction que pour la Présidente et la VP CFVU en terme de relecture.

Mme la Présidente soumet cette proposition au vote.

Mme Inga SABINE demande que soit à nouveau présenté le projet de délibération. Mme Sophie ALBY en fait une nouvelle lecture et fait part de la différence par rapport à ce qui se faisait précédemment à savoir que « *les membres qui le souhaitent pourront faire remonter entre la date de réception du procès-verbal et l'avant-veille du conseil académique, les déclarations écrites qu'ils souhaitent voir annexées au procès-verbal* ».

Mme la Présidente rajoute qu'il a été dit précédemment que, lors de la séance, le membre qui le souhaite peut demander à ce que son intervention soit portée intégralement au procès-verbal.

Mme Inga SABINE indique que le résumé est une alternative à la reprise intégrale des propos.

Mme Sophie ALBY indique que c'est ce qui a été proposé, il y aura bien un résumé mais les propos ne seront pas repris intégralement. Mme Inga SABINE indique que cela n'est pas explicitement écrit.

Mme la Présidente répond qu'il est sous-entendu qu'un compte-rendu est un résumé de ce qui est dit. Elle demande à Mme Inga SABINE si elle souhaite rajouter une phrase ou faire une modification ?

Mme Inga SABINE répond que le terme compte-rendu n'apparaît pas non plus de même que le terme résumé.

Mme la Présidente indique que les statuts de l'université ont été repris et ceux-ci font mention d'un procès-verbal. Pour faire l'ouverture souhaitée qui peut être comprise et retenue par chacun, il est proposé de voter sur ce projet de délibération, tout en sachant que certains membres obtiennent la retranscription de leurs propos.

Mme Inga SABINE rappelle les raisons pour lesquelles elle avait initialement fait ces observations : elle s'était rendu compte que les observations effectuées en séance n'étaient pas retranscrites et que seuls les propos de certains intervenants l'étaient.

Mme la Présidente répond qu'il n'est pas question de refaire l'histoire, qu'il ne s'agit pas uniquement des propos de Mme Inga SABINE, qu'il s'agit d'une information globale qui peut intéresser chaque intervenant.

Mme Inga SABINE indique qu'elle ne parlait pas d'elle en particulier.

Mme la Présidente soumet à nouveau le projet de délibération au vote :

➤ Nombre de votants :	20
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	1
➤ Contre :	0
➤ Pour :	19

Décision : le projet de délibération relatif au format du procès-verbal des conseils centraux de l'Université de Guyane est approuvé.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Mme la Présidente tient dire que les ordres du jour sont souvent conséquents ; les documents ne sont pas reçus suffisamment tôt ni dans leur intégralité, ce qui très inconfortable aussi bien pour la gouvernance que pour les membres extérieurs.

De ce fait, elle insiste auprès des composantes afin que celles-ci puissent prendre la mesure de ce que cela suppose comme travail et qu'elles anticipent l'envoi de leurs documents ; d'autant plus qu'un ordre du jour annualisé a été diffusé.

La secrétaire des instances insiste à son tour sur la nécessité de recevoir les documents suffisamment tôt pour pouvoir faire un envoi groupé des documents aux membres extérieurs. Elle demande aux

composantes de faire cet effort car cela reste très inconfortable dans la gestion du conseil et elle souhaiterait que le délai des dix jours soit respecté afin que les documents parviennent aux membres huit jours avant la séance.

M. Laurent LINGUET approuve également et souhaiterait qu'aucun document ne soit transmis aux membres passé le délai des huit jours.

Mme la Présidente précise que l'envoi des documents après le délai des huit jours se fera à discrétion et toujours dans l'intérêt général.

Elle poursuit l'ordre du jour et demande aux membres du conseil d'autoriser M. Vincent GOUJON à présenter le point concernant la plateforme LEEISA juste avant le dernier point d'information.

1. Points d'information :

a) Point sur la composition du CAC et des commissions

Mme la Présidente informe que ce point est reporté au prochain conseil afin de permettre une réactualisation de la liste des membres, compte tenu du départ de certains étudiants.

Mme Chrystel CLERY-TAMARIN explique qu'un des membres du collège des enseignants n'est plus mis à disposition au sein de l'établissement, il est empêché définitivement. La personne suivante sur sa liste le remplace.

b) Point sur la rentrée universitaire, bilan parcours sup, bilan réussite étudiante

Point sur la rentrée universitaire, bilan parcours sup

Mme Sandra STANISLAS informe qu'à ce jour il y a 3250 inscrits à l'université soit -25 % des effectifs 2018-2019 (4360 étudiants). En formation initiale, les inscriptions sont en cours, 15 % ont été effectués ce qui représente 3100 étudiants. Le nombre des inscriptions est en augmentation par rapport à l'année précédente : + 300 étudiants du fait de l'arrivée de nouveaux étudiants de l'IFSI (environ 200). En termes de candidatures sur parcours sup, 2686 candidatures ont été traitées et 980 étudiants ont été admis soit une augmentation de presque 20 % par rapport à l'année précédente.

Concernant les étudiants extracommunautaires, sur la base des dossiers verts, 126 étudiants ont été admis et 90 ont été inscrits. Ces chiffres ne sont pas définitifs, les inscriptions s'achèvent le 30 septembre. D'une manière générale celles-ci se sont plutôt bien passées.

Pour les aménagements liés à parcours sup, les données sont en cours de pointage. Les chiffres seront publiés d'ici la fin du mois.

Mme Inga SABINE demande si la PACES et l'IFSI ont un lien ?

Mme Sophie ALBY répond que la PACES correspond à une première année de médecine. L'IFSI est un institut bien à part mais il y a une série de réformes en cours pour l'universitarisation d'un certain nombre de formations. De ce fait certains collègues interviennent dans celles-ci afin de délivrer à l'échelle de l'établissement le diplôme de licence. Les étudiants de l'IFSI sont gérés administrativement par le DFR Santé.

Mme Inga SABINE demande si cela impacte l'utilisation de l'amphithéâtre A ?

Mme Sophie ALBY répond que les étudiants qui occupent l'amphithéâtre A sont ceux déplacés du campus St Denis.

Bilan réussite étudiante

Mme Sophie ALBY présente comme chaque année, un point sur les taux de réussite. Ces taux de réussite sont à mettre en relation avec l'obtention de financements spécifiques liés à la loi ORE.

Elle insiste sur le taux de réussite en PACES avec vingt-deux étudiants en médecine, deux en ontologie et un en kinésithérapie. Elle précise que ces bons résultats sont dus à un effort de l'ARS pour qu'il y ait de l'accompagnement et du soutien supplémentaires.

Les taux de réussite sont présentés en distinguant deux types d'indicateurs : indicateurs de l'HCERES (taux de réussite en licence en trois, quatre ans et de master en deux ans), indicateurs propres à l'UG (taux de réussite en première année de licence).

Les indicateurs de l'HCERES

Il est intéressant de noter que le taux de réussite aujourd'hui est de 36,7 % avec une cible en fin de contrat de 40 %. La moyenne nationale est à 42,2 %.

Concernant les masters, les taux de réussite 2016-2017 sont de 31,9 % loin de la cible de 50 %. Elle précise que l'HCERES ne s'intéresse qu'au taux de réussite des masters non MEEF. Toutefois, il y a une augmentation par rapport aux taux 2014-2015.

Les indicateurs propres à l'UG

Il s'agit des taux de réussite en L1. Il y a une légère augmentation entre l'année 2017-2018 et l'année 2018-2019 qui peut être liée à la mise en place des moyens de la loi ORE. Ces taux sont encore éloignés de la moyenne nationale mais en faisant un calcul en valeur ajoutée, l'UG se place dans les dix premières universités françaises.

Mme Inga SABINE demande s'il est possible d'avoir le document projeté. Mme Sophie ALBY répond que la secrétaire des instances se chargera de l'envoyer aux membres.

c) Dispositif PEPITE de l'Université de Guyane

M. Claude SANDOT, directeur de la DOSIP présente le dispositif PEPITE « Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat » qui dépendait jusqu'ici des Antilles. A la rentrée, 10 étudiants étaient inscrits avec un statut d'auto entrepreneur, 8 sont en cours d'inscription.

Ce dispositif permet d'accompagner les étudiants dans leurs projets de création d'entreprise. Ils sont accueillis dans les cours dispensés, en gestion notamment.

2. Recherche :

a) Présentation de la plateforme de recherche LEEISA

M. Vincent GOUJON, présente l'UMR LEEISA « Laboratoire, Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens » dont il est le directeur. Le LEEISA possède 3 plateformes de recherches dont la station des Nouragues.

M. Vincent GOUJON présente le projet de création de la future station de recherches du LEEISA dans l'ouest guyanais sur la plage d'Awala Yalimapo. Il montre les différents espaces et leurs fonctions.

Cette opération d'un montant d'environ 600 K€ est financée par le ministère, le CNRS et la Collectivité Territoriale de Guyane. La pose de la première pierre est prévue début 2020.

Avant la mise en route du projet, l'INRAP fait un travail de recherches au cas où des objets qui pourraient retarder le chantier s'y trouveraient.

A la fin de la présentation, Mme Inga SABINE souhaiterait savoir s'il y a déjà eu des obstacles qui pourraient freiner la progression du chantier ? Elle se souvient de vestiges de maisons, d'écoles. Il y aurait-il des projets qui seraient développés dans ce sens, elle pense aux sciences humaines notamment. Elle demande également ce qu'il est fait des vestiges archéologiques retrouvés sur le site si tel est le cas.

M. Vincent GOUJON explique qu'en cas de découvertes archéologiques, le chantier s'arrête. Dans 10 % des cas, l'INRAP trouve des objets, dans 90 % il donne le feu vert pour le chantier. Seul 10 à 15 % du terrain est fouillé et s'il n'y a aucun objet, le feu vert est donné pour l'ouverture du chantier.

M. Michel BROSSARD représentant de l'IRD « Institut de Recherche pour le Développement » prend le relais et explique qu'en cas de trouvaille d'objets il en va de la responsabilité de l'INRAP sur le devenir et la sauvegarde de ces objets. Cela peut être très variable selon la nature des objets trouvés.

M. Alex AGAPIT représentant du CNES, informe que des objets ont été trouvés sur les sites des chantiers de Soyouz et Ariane 6. Ces objets ont été remis à l'INRAP et feront l'objet d'une exposition.

Pour Mme Sophie ALBY la question portait surtout sur la restitution de ces objets aux populations, de la manière dont ils peuvent s'en approprier. Cette question devrait sans doute être posée directement à l'INRAP. Mme Inga SABINE acquiesce et demande si dans le projet de construction du pôle de recherches, il ne conviendrait pas de faire en même temps en parallèle, un pôle exposition ou musée ?

M. Vincent GOUJON répond que cela est tout à fait possible. Il passe ensuite à la partie sciences humaines de la question posée par Mme Inga SABINE. Il informe qu'au LEEISA il y a un anthropologue, un ethnobotaniste, un ethnopharmacologue. Le laboratoire travaille déjà dans l'ouest sur les populations amérindiennes et fait une large place aux autres sciences.

Mme Sophie ALBY interroge sur les aspects de la valorisation des savoirs, des compétences de la population dans ce projet et son pendant à savoir la montée en compétence par rapport à un projet comme celui-ci. Qu'apporte-t-il à la population et comment elle est reconnue dans ces compétences, dans ces savoirs ?

M. Vincent GOUJON répond qu'il s'agit de partages d'informations. Pour le moment la population locale est totalement ignorante de ce que font les chercheurs sur leurs territoires. L'idée est d'avoir un grand carbet où discuter, échanger, cohabiter comme cela a déjà été fait. Il prône le partage et la valorisation des savoirs.

Mme Valérie MAGNE souhaiterait compléter la question de Mme Sophie ALBY en demandant s'il ne serait pas pertinent que les chercheurs présents sur le site collaborent avec les établissements scolaires de la zone géographique et que systématiquement, ils viennent faire des exposés aux élèves et aux enseignants ce qui peut permettre cette co-construction via l'objet de leurs recherches. Cela permettrait d'avoir un portail d'entrée qui semble être intéressant.

M. Vincent GOUJON approuve cette suggestion. Pour lui toutes les occasions sont bonnes pour faire partager la science. Toutefois, il pense que le public visé peut être un public de professeurs dans un premier temps car les chercheurs n'ont pas de pédagogie adaptée à un élève, le professeur peut servir de relais.

Reprise des points d'information.

d) Projet Club Scientifique Universitaire de Guyane

M. Idris SADLI informe du projet de création d'un club scientifique universitaire de Guyane qui a pour objectif de développer des projets pluri technologiques et scientifiques impliquant les différentes filières du DFR ST et de l'IUT dont les étudiants seraient adhérents au club.

Les étudiants pourront utiliser le club pour répondre à des appels à projets technologiques, des réalisations, rentrer dans le milieu de l'innovation (la semaine de l'industrie, les projets proposés par le CNES, PERSEUS) et de participer à des évènements, des compétitions.

Auparavant, le fonctionnement était indépendant, les étudiants s'inscrivaient sur des projets. Le club aura la charge de l'encadrement des projets, de pré-sélection pour répondre aux besoins et aux propositions des industriels, du milieu socio professionnel.

Ce club permettra d'attirer plus de jeunes vers les filières technologiques et de l'innovation, de communiquer sur les filières et les projets de l'université, de fortifier leur manière de percevoir la technologie et les ramener vers une poursuite d'études et l'intégration dans le milieu industriel. Il permettra également la mise en place d'une filière technologique et des sciences de l'ingénieur, de renforcer la coopération avec l'académie de Guyane sur les projets en cours de Bac -3 à Bac +3.

Il évoque également l'existence d'un club de robotique créé au sein de l'IUT de Kourou depuis trois ans et qui peut être lié au club scientifique en tissant des liens avec les associations dans le domaine scientifique et technologique.

M. Yves DELIN l'animateur du club scientifique fait la présentation du projet en retraçant l'historique de ce club qui est l'émanation d'une première initiative. Elle prend sa source au niveau des lycéens avec une coopération de l'université.

Pour aller plus loin et adhérer à de grands projets tels que PERSEUS, il faut être adossé à une grande structure telle que l'Université de Guyane. Cette démarche a été appuyée par le CNES qui a suivi le projet dès le départ.

Sur les trois années précédentes, en moyenne une soixantaine de jeunes s'intéressaient au club aéronautique espace. Sur les projets, compte tenu de la nécessité d'avoir une poursuite, il y avait quatre groupes de huit élèves. Globalement, cela concerne une trentaine de jeunes.

Reprise du point recherche.

b) Procédure HDR

M. Laurent LINGUET informe que la procédure HDR comporte trois étapes :

- L'avis d'inscription du candidat,
- L'avis de soutenance,
- L'autorisation de la soutenance accordée par le Président de l'université.

Initialement les deux premières étapes se faisaient sous la forme d'un avis de la composante de rattachement du candidat, directement soumis au CAC FR.

Cette démarche n'était pas conforme à la procédure. Cela s'explique par le fait que la commission HDR chargée d'étudier ces dossiers n'était pas mise en place alors qu'elle est inscrite dans le règlement intérieur et dans les statuts de l'UG. Sa mise en place est effective depuis le conseil académique du 4 juillet.

Il est proposé la procédure suivante :

- La demande d'inscription sera soumise à la commission d'évaluation des demandes d'HDR qui rendra son avis au CAC FR,
- La demande de soutenance sera soumise à l'avis de la commission d'évaluation des demandes d'HDR qui rendra son avis au CAC FR.

M. Linguet présente les différentes étapes de la procédure indiquées dans le document.

Au final c'est le CAC en formation restreinte qui donnera ces deux avis et les transmettra au Président qui accordera l'autorisation d'inscription et de soutenance.

M. Mathieu NACHER émet des doutes sur la procédure car pour lui, elle rallonge considérablement les choses. Il y a quatre demandes d'HDR en attente et les enjeux sont importants (création de poste, carrière professionnelle entre autre). Il demande à faire passer les demandes déjà engagées avec l'ancienne procédure et qu'elles soient présentées au prochain CAC FR.

M. Claude FLAMAND complète en indiquant que la procédure UG est beaucoup plus longue que celle d'autres universités et qu'il convient de tenir compte des demandes qui sont en attente depuis plusieurs mois.

M. Laurent LINGUET informe que la remise des rapports autorise la soutenance. La longueur d'instruction dépend du temps mis pour obtenir les rapports. Avec cette procédure cela ne prendra plus que trois mois au maximum.

Les membres du conseil font remarque que dans la charte HDR il est noté entre trois et six mois minimum. Ils demandent à ce que la phrase soit formulée d'une autre manière « *à réception du rapport, la commission se réunit dans les trois mois* ».

Mme Inga SABINE demande à intervenir. Elle pose trois questions : une étape a-t-elle été ajoutée dans la procédure sur la première page (« *les demandes d'inscriptions sont examinées par le président de l'établissement qui statue sur proposition du conseil scientifique* ») ? M. Laurent LINGUET répond qu'il s'agit de la reprise du texte de loi.

La deuxième question porte sur les motifs de la modification de la procédure : s'agit-il d'un ajustement à la loi ? La troisième question porte sur l'origine des modifications, elle souhaite savoir qui les a rédigées et si celles-ci ont été travaillées en commission recherche. M. LINGUET répond que dans la mesure où le CAC a voté la création d'une commission d'évaluation des demandes d'HDR cela induit une modification de la procédure.

Mme Inga SABINE indique qu'elle considère qu'il aurait été souhaitable que la commission recherche soit consultée au préalable. M. Laurent LINGUET indique que la commission recherche n'a pas pu se réunir depuis le premier septembre. Mme Nadine AMUSANT ajoute par ailleurs qu'il s'agit d'une simple mise aux normes et d'une simplification d'une procédure qui posait problème.

Départ de Mme Inga SABINE, procuration donnée à Mme Xiomara STEPHENSON.

M. Michel BROSSARD intervient pour demander que soit stipulé que la commission se réunit dans les quinze jours à réception d'un dossier. Il n'est pas obligatoire de mettre des périodes trimestrielles. Les membres du conseil débattent sur la manière de traiter les dossiers de demandes afin de réduire au maximum le temps de traitement.

M. Laurent LINGUET propose d'introduire la phrase suivante : « *Tout dossier réceptionné est soumis à l'examen des membres de la commission dans les quinze jours* ». « *La commission devra rendre son avis dans un délai de trente jours* ».

Un membre du conseil fait remarquer qu'il serait bon d'introduire dans la charte que la commission n'a pas pour mission d'évaluer le dossier dans un contexte disciplinaire mais pour juger si son contenu est suffisant pour être présenté à l'HDR.

M. Laurent LINGUET informe qu'il ajoutera cette remarque dans la charte.

Départ de Mme Marie-Line GOBINDDASS, procuration donnée à Mme Xiomara STEPHENSON.

Mme la Présidente propose de passer au vote de ce document en tenant compte des différentes modifications apportées.

- Nombre de votants : 20
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 20

Décision : la procédure HDR est approuvée à l'unanimité.

c) Fin de la labellisation des équipes d'accueil

M. Laurent LINGUET informe qu'il y a quelques mois, le Ministère a fait parvenir un courrier à l'ensemble des universités pour annoncer la fin de la labellisation des équipes d'accueil.

Il propose aux universités de reconnaître ou pas les anciennes équipes d'accueil. Cette décision prend effet au 31 décembre 2019.

Il y avait deux équipes d'accueil au sein de l'UG. L'EA EPat qui est en cours d'Umérisation et ne serait donc pas concernée par cette annonce et l'EA MINÉA qui est directement concernée.

Il est prévu des discussions en commission recherche afin de définir les modalités de reconnaissance de cette unité par l'université. Cela passera certainement par une phase d'auto évaluation et d'évaluation par l'HCERES.

En fonction du rendu de l'HCERES, l'université à travers ses instances procèdera à la reconnaissance ou pas de ce laboratoire.

3. Formation

a) MGCCC et MPCCC

MGCCC

Mme Sophie ALBY informe de l'existence d'un arrêté de 2018 qui modifie quelque peu la réglementation concernant les modalités de contrôle des connaissances qui s'intitule maintenant « Modalités Générales du Contrôle des Connaissances et des Compétences ».

Elle informe qu'une réunion du collège s'est tenue avec l'ensemble des collègues responsables de formation, de filières ou de parcours de manière à se mettre d'accord sur ces nouvelles modalités qui ont été vues par le service juridique de l'université et par la direction de la scolarité.

Les deux enjeux principaux sont d'une part, la question de la seconde chance qui donne une possibilité d'organisation plus souple et d'autre part, la compensation qui est une modification majeure puisque désormais la compensation automatique n'est plus d'actualité.

Pour cette année, liberté est laissée aux composantes pour les choix de compensation ou de non compensation. Un bilan sera fait en fin d'année afin de voir si le MGCCC mérite d'être revu. En parallèle, un texte sur l'assiduité est en cours de rédaction.

Elle fait part des demandes d'amendements qui ont été proposés :

- Article 8 les paragraphes 1 et 5 sont identiques, elle propose de garder le paragraphe 5 plus détaillé et de supprimer le 1.

- Page 14 « les jurys de soutenance de master 2 sont composés d'un enseignant-chercheur minimum dont au moins 1 HDR ». Il n'y a pas de règle en la matière, ayant peu d'HDR à l'université de Guyane, cela pose un certain nombre de problèmes. Il est donc proposé que les jurys soient composés d'un enseignant-chercheur au minimum et qu'il soit enlevé la notion d'HDR.

Mme la Présidente propose de passer au vote :

- Nombre de votants : 20
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 20

Décision : Les MGCCC « Modalités Générales du Contrôle des Connaissances et des Compétences » sont approuvées à l'unanimité.

MPCCC

Mme Sophie ALBY informe que les MGCCC entraînent un certain nombre de modifications sur les MPCCC « Modalités Particulières du Contrôle des Connaissances et des Compétences » de chaque composante. Les directeurs de composantes présentent leurs MPCCC.

Elle demande que les dispositions particulières des MPCCC de la filière LSH qui se trouvent à l'article 9 soient déplacées à l'article 3 relatif aux règles de compensation.

Mme Chrystel CLERY-TAMARIN intervient et indique qu'il existe peu de références quant à l'interdiction de sanctions sur les obligations d'assiduité. Dans certaines universités l'absence de respect de cette obligation peut être sanctionnée.

L'idée est de cadrer clairement en indiquant précisément au bout de combien d'absences l'étudiant pourrait être sanctionné et qu'il n'y ait pas de phrases sujettes à interprétation.

Le DFR ST a envoyé une proposition qui a été légèrement amendée :

« Lors de trois absences non justifiées en cours, CI, TD ou TP, la commission pédagogique avisera l'étudiant de son obligation d'assister en cours. En cas de toute nouvelle absence injustifiée, il sera considéré comme démissionnaire. Ainsi la commission pédagogique constituée de tous les membres de la filière SVT et d'un représentant de la scolarité centrale statuera sur le cas de l'étudiant non assidu, boursier ou non boursier, ne bénéficiant pas du statut de régime spécial. Un procès-verbal sera établi pour lui signifier l'impossibilité de se présenter aux examens terminaux ».

Elle précise qu'il ne faut pas qu'on ait l'impression que la commission pédagogique va encore débattre du cas de l'étudiant puisque les règles ont été arrêtées clairement et qu'il faut que l'étudiant comprenne qu'au bout de trois absences non justifiées, toute nouvelle absence donne lieu à une interdiction de se présenter aux examens que cela passe ou non en commission pédagogique pour l'élaboration d'un procès-verbal.

Mme Sophie ALBY exprime sa crainte quant à l'application de cette règle qui devra être la même pour tous les étudiants. Elle propose que la phrase lue par Mme Chrystel CLERY-TAMARIN soit reprise par toutes les composantes qui ont introduit la notion d'assiduité dans leurs MPCCC pour éviter toute difficulté.

Départ de Mme Sandrine ADONIS.

Mme Sandra STANISLAS informe qu'un travail plus construit pourra être développé, il y a d'autres possibilités qui seront soumis au conseil académique. En attendant la réponse apportée correspond à la demande faite par certains DFR. Elle note une erreur dans les MGCCC concernant l'article 5 se rapportant à l'aménagement des études et à l'assiduité. Il s'agit de l'article 12 de l'arrêté du 30 juillet.

Mme la Présidente propose un vote global sur l'ensemble des MPCCC :

- Nombre de votants : 19
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 3
- Contre : 0
- Pour : 16

Décision : Les MPCCC « Modalités Particulières du Contrôle des Connaissances et des Compétences » sont approuvées.

Mme Sophie ALBY demande aux DFR de renvoyer leurs MPCCC amendées et modifiées à la secrétaire des instances et à Mme Sandra STANISLAS.

Elle intervient sur le référentiel horaire et informe qu'il a été travaillé en réunion de collège avec les responsables de formation.

Il y a des demandes d'amendements concernant le directeur d'études de DUT, il s'agit de 25 h par promotion.

L'IUT demande de rajouter 12 h par année pour le suivi Voltaire et 12 h par année pour le suivi TOIEC. Cela pose un problème à Mme Sophie ALBY que cet ajout se fasse en séance, elle propose que le référentiel horaire soit représenté au conseil académique de novembre avec les demandes de modifications.

Le vote portera uniquement sur la modification apportée sur le directeur d'études de DUT.

Mme la Présidente procède au vote :

- Nombre de votants : 19
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 19

Décision : la demande de modification demandée pour le directeur d'études DUT 25 heures par promotion est approuvée.

b) Contrat pédagogique

Mme Sandra STANISLAS informe qu'il s'agit de délibérer sur le déploiement au sein de l'université de l'application qui va permettre de mettre en place les contrats pédagogiques de réussite étudiante qui sont prévus dans les MGCCC et dans la loi. Il s'agit d'une application nationale qui a été déployée à l'université de Grenoble-Alpes en lien avec l'AMUE. Les contrats pédagogiques seront numériques. Le déploiement est en cours, il a commencé avec la DSI et la DSRVE. La présentation et la formation pourront commencer début octobre pour les directeurs d'études de 1^{ère} année particulièrement.

Mme la Présidente propose de passer au vote :

- Nombre de votants : 19
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 19

Décision : le contrat pédagogique est approuvé à l'unanimité.

c) Réforme PACES (adossement de la mineure santé à la licence SVT et capacités d'accueil)

Mme Sophie ALBY informe qu'il n'y a toujours pas de décret mais que les décisions doivent être prises maintenant car les capacités d'accueil doivent être indiquées dès le mois de novembre sur parcourusup.

Sortie de Mme Karine VILLENEUVE-MARMOT.

Elle lit aux membres du conseil une note sur les principes de la réforme et annonce qu'il y aura deux voies d'entrée pour les études de médecine :

- Une voie par licence de majeure santé (ancienne PACES),
- Une voie par licence classique mineure santé.

La licence classique identifiée pour l'Université de Guyane est la licence SVT, au moins dans un premier temps. Il est proposé une capacité de 20 étudiants pour l'année 2020-2021.

Il n'y a pas de discussion sur la réforme mais, l'université doit mettre en place la mineure santé. Par conséquent, le vote porte uniquement sur l'adossement de la mineure santé à la licence SVT et la capacité d'accueil à 20 étudiants. Le conseil académique sera tenu informé du contenu de la licence et sur l'organisation.

Mme Ghislaine PREVOT explique le calcul pour parvenir à la capacité d'accueil de 20 étudiants. Cinq places seraient disponibles en médecine. Mme Sophie ALBY ajoute qu'ils auront une deuxième chance à la fin de la 2^{ème} année de licence et à la fin de la 3^{ème} année.

Les membres du conseil échangent longuement sur les capacités d'accueil de 20 étudiants. Certains posent la question des conditions matérielles et se demandent si l'université est en capacité d'accueillir cette licence SVT mineure santé.

Mme la Présidente propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants :	18
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	18

Décision : l'adossement de la mineure santé à la licence SVT et les capacités d'accueil de 20 étudiants sont approuvées à l'unanimité.

d) Validation des projets numériques et bilan

M. Olivier HOMAND fait le bilan des quatre projets en cours validés au conseil académique du 21 juin 2018.

Il informe du nouveau projet qu'il souhaiterait ajouter à la liste des projets déjà validés. Ce projet qui a été proposé par M. Narcisse ELENGA est un « DIU de pédiatrie tropicale en formation à distance ». Il s'agit d'une formation en hybride qui représente environ 155 heures de formation avec une semaine de stage de 35 heures.

Il indique que ce projet devait être priorisé sur la convention Phèdre mais cela n'a pas été fait au vu de l'état d'avancement des projets en cours.

Il pense que ce projet peut être pris en charge sur la convention en cours qui doit se terminer au mois de décembre 2019 en sachant que, le cas échéant, il pourra être accompagné sur la convention suivante.

Sortie de Mme Xiomara STEPHENSON, 2 procurations.

Il sollicite du conseil académique la validation de l'ajout de ce projet sur la liste validée en juin 2018.

Mme la Présidente procède au vote :

➤ Nombre de votants :	15
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : la validation des projets numériques et la demande d'ajout du nouveau projet sur la liste des projets validés en juin 2018 sont approuvées à l'unanimité.

e) Projet numérique FEDER

M. Oliver HOMAND présente le projet NUMESUG « NUMérique pour l'Enseignement Supérieur Guyanais » qui est une réponse à l'appel à projets FEDER sur l'axe concernant le déploiement des réseaux et des services numériques. L'idée est de mener la transformation numérique de l'université sur les différents services proposés aux usagers mais surtout sur la réussite des étudiants.

Il présente les deux axes sur lesquels l'université s'est positionné :

- Axe 1 : le développement de l'offre de cursus de formation basés sur le numérique,
- Axe 2 : la consolidation du système d'information et des services numériques à destination de l'ensemble des usagers et des personnels.

A la fin de sa présentation, Mme Sophie ALBY précise aux membres du conseil qu'il s'agit d'un vote sans délibération. L'idée étant de voter sur l'intérêt de répondre à cet appel à projet.

Mme la Présidente procède au vote :

➤ Nombre de votants :	15
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : le dépôt du projet numérique FEDER NUMESUG « NUMérique pour l'Enseignement Supérieur Guyanais » est approuvé à l'unanimité.

Retour Mme Xiomara STEPHENSON.

f) Projet FSE LVE/FLE

Mme Flavie RIDENT présente le projet RECOLAV « RENforcement des COmpétences en Langues Vivantes Etrangères » sur l'axe prioritaire « agir en faveur des demandeurs d'emploi par un accompagnement personnalisé et renforcer l'employabilité des actifs par la montée en compétence ». L'objectif est « d'accroître le nombre de salariés occupés formés dans les secteurs porteurs en Guyane, et qui initialement bénéficient le moins de la formation ».

Il a été décidé de proposer ce projet avec une formation en langues qui viendrait appuyer la licence professionnelle tourisme et apporter une certaine participation dans la formation des actifs précaires en Guyane. L'idée est de proposer une formation en langue en espagnol, en anglais et en portugais.

Le format est d'aller chercher des actifs au chômage ou en cours de formation et de leur proposer cette formation en commençant par un test de positionnement puis une formation de 48 heures sur 6 à 12 semaines (à déterminer).

La formation est considérée comme validée au bout de 48 heures de formation. Une certification leur sera proposée ou une attestation de l'Université de Guyane d'un niveau en langues, une certification TOIEC, le Cambridge ou le diplôme de compétence en langues.

A la fin de la présentation, Mme Sophie ALBY informe les membres du conseil qu'il s'agit d'un vote sans délibération.

Mme la Présidente procède au vote :

➤ Nombre de votants :	18
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	18

Décision : le dépôt du projet RECOLAV « Renforcement des Compétences en Langues Vivantes Etrangères est approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente propose d'aborder en premier lieu le point b qui ouvre sur le calendrier de la campagne de recrutement.

4. RH

b) Besoin RH en formation

Mme Sophie ALBY présente un Powerpoint en cours d'élaboration. L'idée est de présenter la méthodologie pour l'aide à la prise de décisions et à l'arbitrage concernant les postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs.

Retour de Mme Karine VILLENEUVE-MARMOT.

Elle présente un certain nombre d'indicateurs qui peuvent aider à prendre des décisions pour l'arbitrage sur ces questions qui sont fortement sensibles et pour lesquelles il faut à tout prix pouvoir faire des choix qui soient basés sur des données objectives. Les critères d'analyse retenus sont : potentiel hetd/charge de travail effective, part des vacataires, taux d'encadrement. Ces différents critères mettent en évidence les besoins criants de la filière AES et dans une moindre mesure : le département R&T, les diplômes de génie civil, SVT et le master MEEF histoire-géographie. Ces critères basés sur les besoins en formation doivent être couplés avec les besoins en recherche afin de faire des choix pertinents pour l'Université.

M. Michel BROSSARD invite les membres du conseil à regarder le courriel de M. Fabian BLANCHARD sur la situation du DFR SJE. Il pense que les argumentaires de Mme Sophie ALBY rejoignent ceux de M. Fabian BLANCHARD.

Départ de Mme Nadine AMUSANT.

M. Laurent LINGUET parle de l'exemple du DFR ST qui s'est vu proposer d'augmenter sa capacité d'accueil en 1^{ère} année ce qui a été refusé car il n'y a pas les moyens humains et matériels pour cela. Il n'est pas

certain que la filière AES fasse la même chose c'est-à-dire que sa capacité d'accueil a significativement augmenté ces dernières années sans qu'il y ait de moyens humains et capacités d'accueil supplémentaires.

Pour M. Michel BROSSARD ce ne sont pas les capacités d'accueil qui ont augmenté, c'est le flux d'étudiants acceptés sans moyens humains supplémentaires.

M. Laurent LINGUET explique qu'il s'agit d'accueil physique (salles, amphithéâtres) qui ne permet plus de répondre au nombre grandissant d'étudiants dans cette filière qui ne cesse de croître alors que tous les compteurs sont au rouge. Il insiste sur la nécessité de donner un cadre à cette filière qui attire de nombreux étudiants.

M. Michel BROSSARD souhaiterait connaître l'agenda pour la prise de décisions sur cette question. Que sera-t-il demandé au conseil académique ? Les réponses sont attendues pour quand ?

Mme Sophie ALBY indique qu'il y a deux aspects. La réponse immédiate qui est le calendrier de recrutement des enseignants et enseignants-chercheurs et ensuite, le rapport d'auto évaluation et la discussion sur la prochaine offre de formation pour lesquels il va falloir être très vigilants.

M. Michel BROSSARD demande s'il a été envisagé de prendre comme indicateur le taux de réussite en terme de licence. Il demande ensuite s'il ne faudrait pas envisager l'audition des responsables de la filière, qu'ils viennent dire quelles sont leurs prospectives, leur projet. Il pense qu'il faudrait les écouter.

M. Laurent LINGUET pense également que les responsables de la filière doivent présenter leur projet et expliquer les capacités d'accueil des promotions de licence mais aussi de master : évolution du marché de l'emploi, attentes, besoins.

M. Michel BROSSARD fait remarquer que, ces discussions sur les résultats des taux de réussite et d'encadrement, les capacités d'accueil et les problématiques qui en découlent sont, pour les membres extérieurs du conseil, le cœur du conseil académique plus que tout le reste.

Mme Sophie ALBY approuve cette remarque mais précise que pour des raisons réglementaires, certaines décisions administratives doivent être approuvées en séance.

M. Laurent LINGUET ajoute que la présidence du conseil académique réfléchit à une commission préalable dans laquelle ces questions pourraient être traitées et votées.

a) Calendrier de la campagne de recrutement

Mme Sabine ROUÉ informe des différentes campagnes de recrutement, enseignants 2nd degré, enseignants-chercheurs et personnel administratif BIATSS.

La campagne de recrutement enseignants 2nd degré est en cours, les commissions RH ont débutées.

Concernant la campagne enseignants-chercheurs, le calendrier n'a pas encore été annoncé par le ministère. Elle démarrera sans doute un peu plus tard que l'année précédente mais les travaux ont déjà commencé (commission RH ...). L'application devrait ouvrir en février 2020.

En ce qui concerne le calendrier du personnel BIATSS, les commissions RH ont commencées. Le début de la campagne devrait se situer au mois de janvier ou février.

Des précisions complémentaires seront apportées dès que les calendriers seront rendus officiels.

c) Formation des enseignants-chercheurs stagiaires

Mme Sabine ROUÉ informe qu'il s'agit d'une obligation réglementaire imposée à tous les EPSCP depuis novembre 2016. Elle n'est pas encore mise en place à l'université mais elle est en cours, les travaux ont débutés.

Via la CFVU un groupe de travail a été créé pour réfléchir aux contenus de la formation.

Elle soumet aux membres du conseil plusieurs propositions faites par le groupe de travail :

- La recherche de référents volontaires parmi les enseignants-chercheurs pour accueillir, accompagner et renforcer la pédagogie des MCF stagiaires,
- Organiser une demi-journée voire une journée d'accueil spécifique MCF stagiaires qui permettrait des mises en situation par exemple,
- Les formations envisagées. Il y a un volume d'heures dédiées à ces formations de 32 HETD. Le groupe de travail propose les formations suivantes :
 - Une formation en présentiel dont le volume horaire reste encore à définir. Elle serait inspirée par la plateforme Neo Pass Sup et de MOOC
 - Des séquences de mise en situation avec un formateur extérieur

Elle revient sur le référent volontaire parmi les enseignants-chercheurs, il en faudrait un par stagiaire. Ce référent devrait bénéficier d'une décharge de 12 heures pour dégager du temps pour les MCF stagiaires.

Mme la Présidente soumet ces propositions au vote.

➤ Nombre de votants :	18
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	18

Décision : la formation des enseignants-chercheurs stagiaires ainsi que les propositions du groupe de travail sont approuvées à l'unanimité.

5. Conventions

Mme la Présidente rappelle que le président a délégué pour signer les conventions directement mais, elle souhaite que les membres soient informés des différentes conventions passées par l'UG et les partenariats qui en découlent.

Elle demande à M. Christian CECILE de présenter la convention CAF / UG. Elle tient à préciser qu'elle est soumise au conseil académique car la CAF en a besoin pour son COPIL de début octobre, toutefois sa présentation aurait pu attendre et cela n'aurait pas remis en cause le partenariat.

M. Christian CECILE expose le cadre de cette convention. Elle s'inscrit dans un schéma territorial de l'animation et de la vie sociale qui a démarré en 2018 et court jusqu'en 2022. Il met en avant la politique familiale et sociale du territoire.

De manière plus pragmatique, ce schéma a pour vocation de faire émerger les centres sociaux, les espaces de vie locale sur la Guyane. Il n'en existe pas pour le moment, plusieurs porteurs de projets ont déposé leurs projets et sont en cours de création. Les agréments sont acquis pour certaines communes (Macouria, St Laurent, Kourou, Rémire-Montjoly, Cayenne).

La CAF pilote ce dispositif et il y a plusieurs acteurs réunis au sein de l'université. Les engagements de l'IUT et du département Carrières Sociales sont d'accompagner et former le personnel qui va travailler dans ces espaces.

Dans le schéma il est convenu qu'une convention soit signée avec la Fédération Nationale des Centres Sociaux et c'est cette convention qui est soumise à la signature.

Mme Sophie ALBY demande des précisions quant à l'article 1.3 de la convention qui a attiré son attention. Il stipule « *l'offre de formation de l'IUT de Kourou ... sera redimensionnée* ». M. Christian CECILE indique qu'il s'agit d'une mauvaise formulation de phrase et qu'elle peut être supprimée.

Mme Xiomara STEPHENSON demande si le redimensionnement est au niveau des matières. M. Christian CECILE explique que c'est du contenu, l'offre est fléchée en fonction des besoins. Mme Xiomara STEPHENSON propose que la phrase soit réécrite de manière plus précise.

Mme Chrystel CLERY-TAMARIN précise qu'il y a une vraie consultation du conseil académique lorsqu'il y a un impact sur les programmes de formation. Il ne s'agit pas d'une simple information.

Mme Sophie ALBY demande à ce que la phrase suivante soit modifiée « *les contenus de formation seront adaptés en fonction des besoins* ».

Après ces échanges, Mme la Présidente propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants :	18
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	18

Décision : la convention de partenariat CAF / UG est approuvée à l'unanimité.

Mme Chrystel CLERY-TAMARIN indique que le tableau joint est un point d'information sur les conventions afin que les membres du conseil soient tenus informés.

6. Demande de domiciliation association Hil'Art

Mme la Présidente informe que le vice-président étudiant l'a informé en dernière minute d'une demande de domiciliation d'une association étudiante.

Mme Ileen COLOM explique qu'afin de pouvoir émarger sur les appels à projets l'association doit être domiciliée au sein de l'université et compte tenu de la date du prochain conseil académique, il était urgent que la demande de domiciliation soit faite lors de cette séance.

Mme Erika NUNEZ, présidente de l'association Hil'Art présente l'objet de l'association à savoir « accompagner les étudiants dans leurs projets artistiques et contribuer à l'épanouissement des étudiants à travers la pratique des arts plastiques ».

L'objectif est la mise en place d'un espace de création avec du matériel adapté. Les projets sont un atelier couture, de la sérigraphie, un concours d'arts plastiques avec une exposition des œuvres, des sorties pédagogiques.

Après présentation de quelques œuvres de Mme Erika NUNEZ, Mme la Présidente propose de passer au vote.

- Nombre de votants : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 18

Décision : la demande de domiciliation de l'association Hil'Art est approuvée à l'unanimité.

En fin de séance, M. Michel BROSSARD annonce que son mandat de représentant de l'IRD au sein du conseil académique se termine, il laisse la place à son successeur.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente clôt la séance à 18h05

Cayenne, le 24 octobre 2019

La Présidente

